

<https://www.francetransactions.com/perp-epargne-retraite/LINXEA-PERP.html>



Versement minimum à l'entrée : 45 Euros

LINXEA PERP

- PERP Epargne Retraite -

LINXEA
un oeil de lynx pour vos placements

Publication date: dimanche 17 décembre 2017

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Le plan d'épargne retraite populaire ([PERP](#)) est le seul contrat, permettant de se constituer un complément de retraite, qui n'est pas réservé à une catégorie professionnelle. LinXea PERP est ouvert aux personnes non retraitées ayant leur résidence principale en France

Lancé en 2014, LinXea PERP est commercialisé avec 0% de frais sur versements, 0% de frais d'arrérage et options d'arbitrages programmés !

Assuré auprès de SURAVENIR

Le contrat LINXEA PERP est un contrat d'assurance de groupe. Les droits et obligations de l'adhérent peuvent être modifiés par des avenants au contrat, conclus entre SURAVENIR et l'Association d'Epargne pour la Retraite (AER). L'adhérent est préalablement informé de ces modifications.

Le fonds euros proposé

| Rendements / Années | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|------------|------|------|------|------|------|
| Taux bruts publiés (1) | 1.600 | 2.000 | 2.400 | 2.400 | 2.700 | Taux nets | 1,32 | 1,66 | 1,99 | 1,99 | 2,24 |
| | % | % | % | % | % | perçus (2) | % | % | % | % | % |
| <p>(1) : Rendement du fonds en euros, tel que publié par l'assureur, c'est à dire net de frais de gestion, mais brut des prélèvements sociaux.</p> <p>(2) : Rendement du fonds en euros net pour l'épargnant résident fiscal français, prélèvements sociaux déduits.</p> | | | | | | | | | | | |

Les + du PERP Linxea

Le perp Linxea recèle plusieurs avantages :

- Plus de 80 supports disponibles
- PERP en ligne à frais réduits
- Pas de frais sur les versements
- Consultable et gérable en ligne

- Options de rente à palier croissants et à paliers décroissants
- Versement mensuel des rentes au lieu de trimestriel

PERP : une fiscalité à l'entrée attractive

Tous les ans, vous pouvez déduire vos cotisations PERP de votre revenu imposable, dans le maximum de 10 % de votre revenu net (après abattement forfaitaire de 10 % ou des frais réels professionnels) de l'année précédente, ou du report des quotas non utilisés des trois années précédentes. Le montant maximum de déduction disponible est indiqué sur votre feuille d'imposition de l'année précédente. Cf ([fiscalité du perp](#))